

Périscolaire



L'accueil périscolaire est géré depuis la rentrée 2018 par la Mairie. Celui-ci est agréé à la Direction Départementale de la Cohésion Social du Rhône et à la Caisse d'allocation Familiale.

Le service périscolaire est ouvert : le lundi, mardi, jeudi vendredi de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30 et mercredi de 7h30 à 18h30.

Les enfants sont accueillis dans leurs écoles respectives (maternelle ou élémentaire) matins, soirs et mercredi. Ils sont sous la responsabilité du maire et encadrés par du personnel communal compétent.

Les démarches d'inscription

Les démarches d'inscription se font directement sur le [Portail Famille](#). Vous trouverez tous les documents dont vous avez besoin. Les nouvelles familles pourront créer directement leurs comptes.

VOTRE COMPTE

Vous aurez le même compte pour la cantine et le périscolaire. Pour les familles déjà inscrites, vous devrez transmettre des documents (Fiche sanitaire, assurance extrascolaire et attestation CAF). Vous devrez également inscrire vos enfants dans les activités concernées et réaliser les inscriptions.

Vous pourrez ensuite les gérer sur votre portail famille.

En cas de difficultés, vous pouvez contacter la mairie au 04.78.91.10.11 ou sur eje@quincieux.fr

CONTACT

École maternelle

Coordinatrice : Marie-Laure COULY

[06 07 74 86 29](tel:0607748629)

École élémentaire

Coordinatrice : Mireille FELESMINO

[07 85 21 71 03](tel:0785217103)

Responsable du service Enfance Jeunesse Éducation

Camille CAPRA

[06.86.06.43.63](tel:0686064363)

eje@quincieux.fr

ALLER PLUS LOIN

[Portail Famille](#)